



AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX

PRÉAVIS N° 2023/03

**Echange de parcelles forestières avec le
Canton dans le cadre de Rhône 3**

Bex, le 27 janvier 2023

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

La correction du Rhône est un long fleuve d'apparence tranquille mais dont le rythme lent parfois s'accélère, tout comme son débit.

En 2000 déjà, l'étude du projet de correction du Rhône jusqu'au lac était demandée par le Canton du Valais.

En 2018, un premier projet d'échange était proposé et chiffré par le Canton de Vaud.

De discussion en discussion, de projet en contre-projet, nous arrivons aujourd'hui à bout touchant d'une intention d'échange que nous sommes en mesure de présenter au Conseil communal.

Le projet initial de l'Etat consistait à échanger des parcelles de plaine destinées à la divagation du Rhône contre des parcelles de montagne dont les valeurs étaient différentes ; avec ce projet d'échange de surfaces, la commune augmentait sa surface forestière sans incidence financière.

Si ce projet devait être accepté, la commune deviendrait alors propriétaire de terrains certes moins importants en superficie, mais bien plus intéressants et nécessaires tant au niveau de la protection des eaux que de l'augmentation de ses forêts de châtaigniers à Chiètres.

D'autre part, le bâtiment militaire acquis durant ces années de tergiversations pourrait devenir, pour autant que le Canton nous y autorise, un centre de recherches, d'observation et d'exposition sur les châtaignes et sur le marais situé à proximité.

Toutes ces nouvelles parcelles forestières jouxtent des parcelles communales et représentent un intérêt certain.

Au Bois du Ban, il s'agit d'englober dans nos futures parcelles les zones S1, S2 et S3 du captage de Joux Ronde. De plus, notre nouvelle parcelle ferait la liaison entre des propriétés communales.

A Chiètres, il s'agit de constituer une seule et grosse parcelle de châtaigniers englobant les terrains ex-Gérolag que la commune a acquis en 2015. Quant à la parcelle n° 1583, l'Etat ne voulant pas garder une si petite parcelle isolée, elle sera intégrée au lot repris par la commune à Chiètres.

Au terme de ces échanges, la commune céderait environ 25.9 ha et en recevrait 19.6. Le reliquat sera précisé au franc et au mètre près sitôt la mesure exacte effectuée par un géomètre. Le solde financier en faveur de la commune se situerait entre fr. 170'000.-- et fr. 180'000.--.

Cette somme pourrait venir en déduction du coût d'acquisition du tracteur forestier accepté par le législatif dans sa séance du 14 décembre 2022, comme un amortissement extraordinaire après le calcul des valeurs fiscales des parts de parcelles perdues et reçues.

2. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bex

- vu** le préavis municipal n° 2023/03 concernant l'échange de parcelles forestières dans le cadre de Rhône 3 avec le Canton ;
- ouï** le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e :

- d'autoriser la Municipalité à échanger tout ou partie des parcelles communales n^{os} 1216, 548, 1217, 1218, 2112, 2261 ;
- d'autoriser la Municipalité à reprendre tout ou partie des parcelles cantonales n^{os} 1572, 1583 et 4451 ;
- de porter le gain comptable réalisé estimé à fr. 170'000.-- en amortissement extraordinaire de l'investissement du tracteur forestier.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

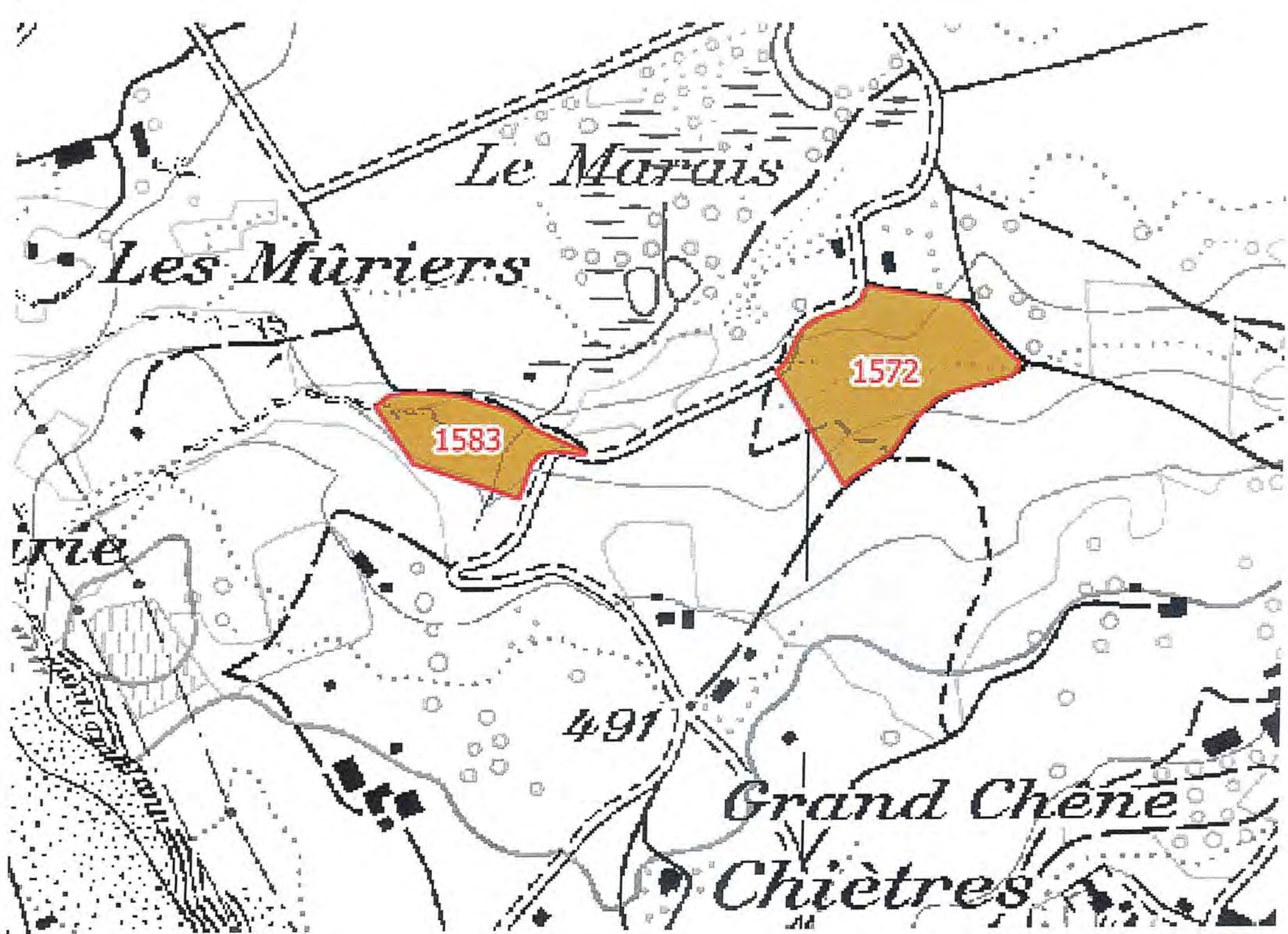
Au nom de la Municipalité
Le Syndic :  Le Secrétaire : 
A. Cherubini  A. Michel

The seal of the Municipality of Bex is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield contains the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE'. The outer ring of the seal contains the text 'CANTON DE BEX' at the top and 'MUNICIPALITÉ DE BEX' at the bottom.

Adopté en séance de Municipalité du 25 janvier 2023
Délégué de la Municipalité : M. Pierre-Yves Rapaz

Annexes : un plan de la zone du Bois de Ban
Un plan de la zone de Chiètres
une carte périmètre Rhône
un photomontage revitalisation du Rhône





Le Marais

Les Mûriers

1583

1572

491

Grand Chêne

Chiètres

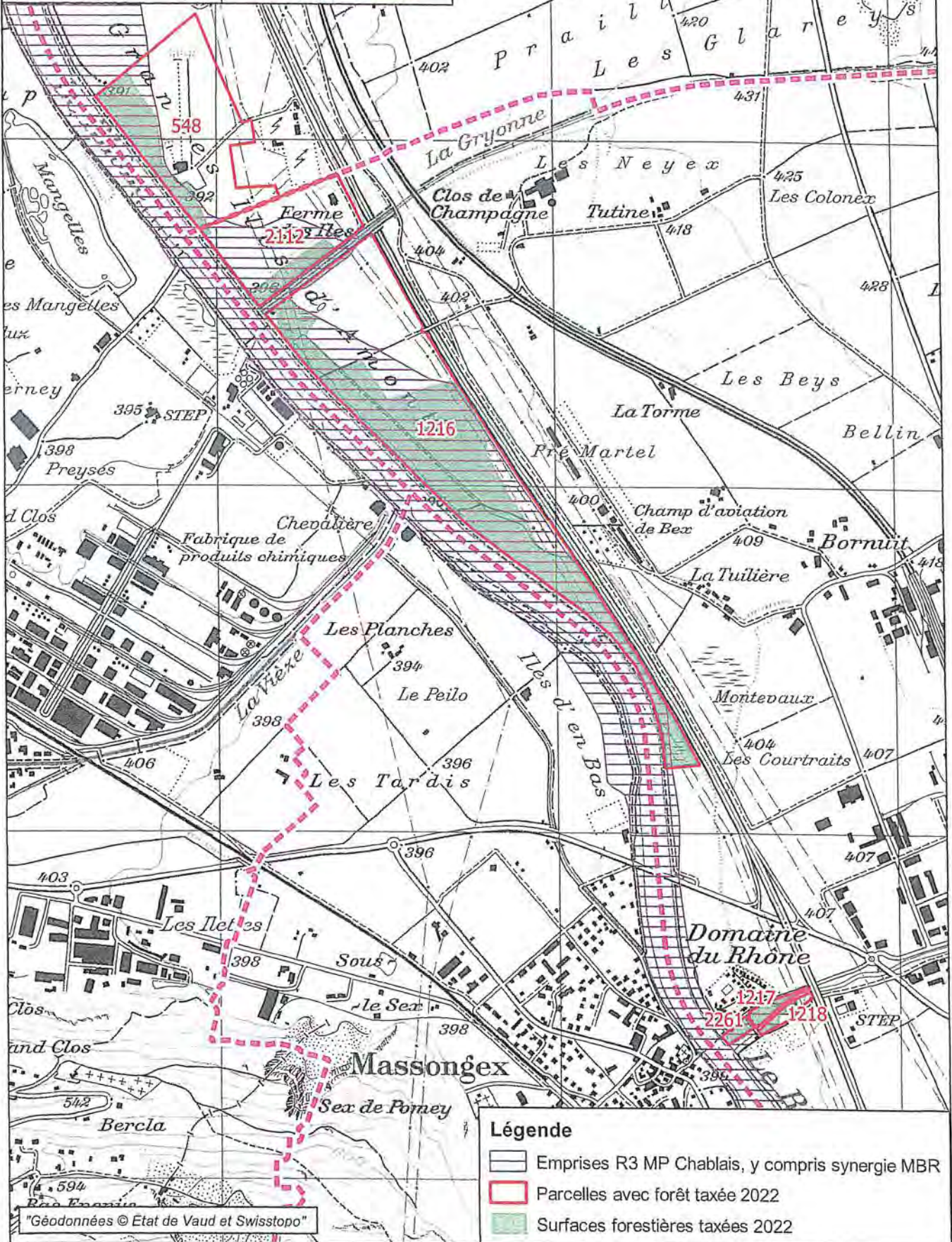
Carte 1: Périmètre Rhône

Date: 25.11.2022



ÉTUDES FORESTIÈRES
SVEN JORDAN
1510 Moudon
079 502 92 70
sven.jordan@efsj.ch

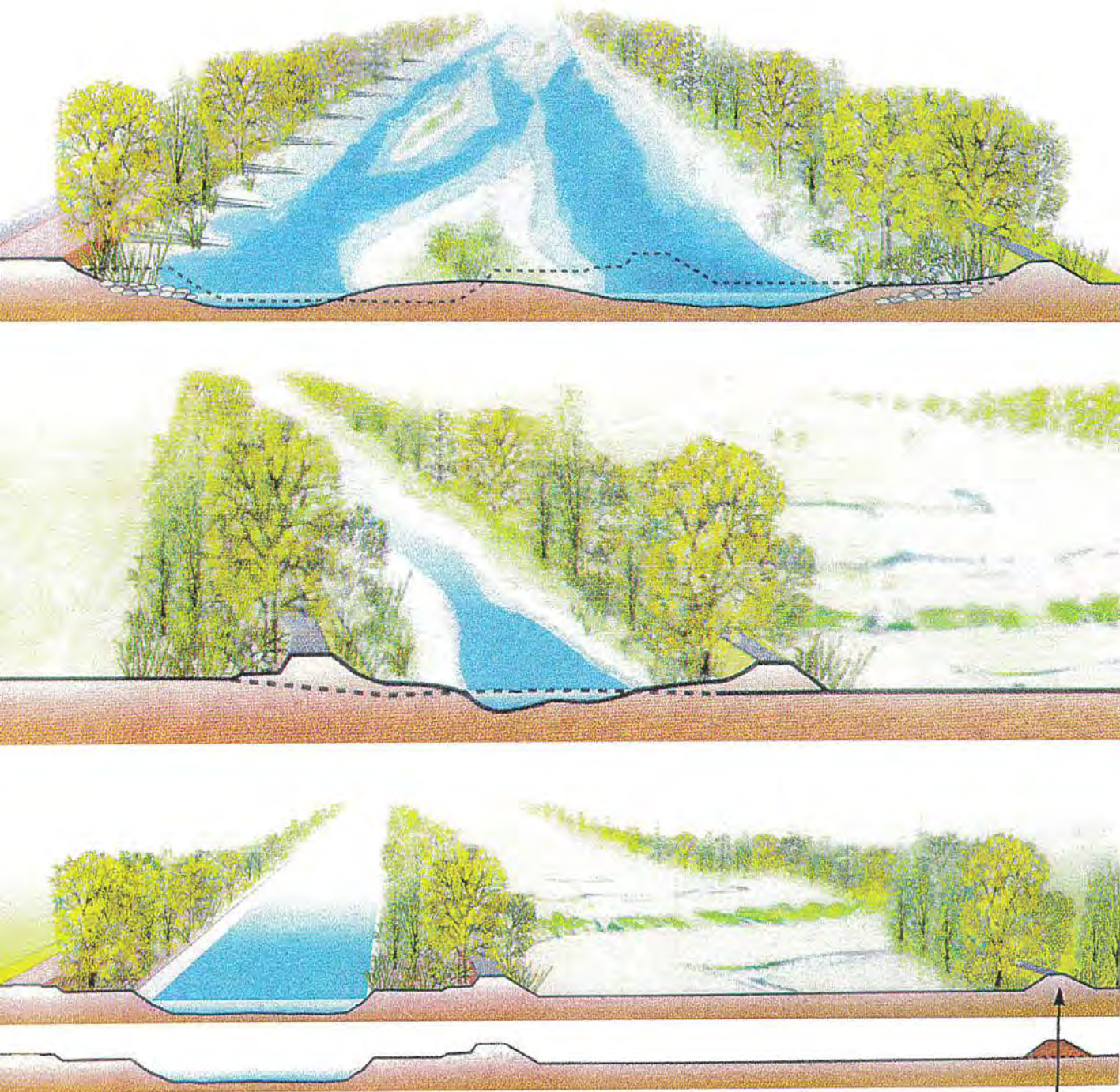
Echelle: 1:15 000



PROJETS A VENIR CORRIGER LE RHÔNE

Les récents événements ont mis en évidence la nécessité d'entreprendre la troisième correction du Rhône.

Une étude approfondie et de qualité sur le tronçon Brigue-Martigny est synthétisée dans un rapport de juin 2000. Elle donne une bonne idée de ce qui pourrait s'envisager dans la Plaine. Dans sa dernière séance de l'an 2000, le Grand Conseil valaisan a demandé que les études se poursuivent sans délai jusqu'au lac.



Nouvelle digue